

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2020 Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Brake Cleaner
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- SU21 Útilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- · Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Dursol-Fabrik Otto Durst GmbH & Co. KG

Martinstr. 22

42655 SOLINGEN

Germany

Tel.: +49 (0)212 - 2718-0 Fax: +49 (0)212 - 208795

www.autosol.de www.dursol.de

· Service chargé des renseignements:

Abteilung Produktsicherheit

labor@autosol.de

mofakult. 1.4 Numéro d'appel d'urgence: mofakult.ch

+49 (0)212 - 2718-0 8.00 - 16.00 h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à fakult ch

long terme.



mofakult Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

- FR —

mofakult.ch



selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 2/11

Date d'impression: 27.11.2020 Révision: 27.11.2020

Numéro de version 1

(suite de la page 1)

Nom du produit: Brake Cleaner

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité

n-hexane

cvclohexane

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de P210

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P261

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires: Tenir hors de portée des enfants.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)







selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 3/11
Date d'impression: 27.11.2020
Révision: 27.11.2020
Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 2)

	·	le de la page 2)
· Composants dangered	ux:	
Numéro CE: 927-510-4	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	50-100%
	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	mofak
Numéro CE: 931-254-9	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	25-50%
	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6	propane	1-10%
EINECS: 200-827-9	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1 4
CAS: 124-38-9	dioxyde de carbone	1-10%
EINECS: 204-696-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 106-97-8	n-Butane	1-10%
EINECS: 203-448-7	(b) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 75-28-5	isobutane	1-10%
EINECS: 200-857-2	♦ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 110-54-3	n-hexane	1-10%
EINECS: 203-777-6	Flam. Liq. 2, H225; & Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
CAS: 110-82-7	cyclohexane morakulich	≤ 1,0%
EINECS: 203-806-2	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- mofakult Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- mofakult Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

FR —



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2020 Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 3)

Page: 4/11

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: kultuch

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

mofakult Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: 2 B

(suite page 5)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 27.11.2020 Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 4)

Page: 5/11

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à	surveiller par poste de ti	ravail:mofakult.ch	
124-38-9 dioxyde de carbone			
VME Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 p	pm		
106-97-8 n-Butane			
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 pp	m		
110-54-3 n-hexane	mofakult.ch	Ø	mofakult.d
VME Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm R2		7	
110-82-7 cyclohexane			
VME Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 pp Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm ult.ch (11) morakult.ch		mofakult.ch	6

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

mofakult Protection respiratoire:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, (suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 6/11
Date d'impression: 27.11.2020

Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 5)

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les	propriétés physiques	s et chimiques essentielles
----------------------------	----------------------	-----------------------------

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Aérosol
Couleur: Incolore

mofal ult **Odeur:**Seuil olfactif:
mofaku Caractéristique
Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

d'ébullition:

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

· Point d'éclair 14 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température d'inflammation: 200 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

82 °C

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,6 Vol % Supérieure: 12,0 Vol %

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 0,78 g/cm³

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Mon déterminé.

(suite page 7)

mofakult.ch

mofakult.ch

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 27.11.2020 Révision: 27.11.2020

Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 6)

Page: 7/11

· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. Non déterminé. Cinématique:

· Teneur en solvants:

VOC (CE) 11,18 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs I	LD/LC50 dé	terminantes pour la classificat	ion:		
106-97-8	n-Butane				
Inhalatoir	e LC50 (4	h) 658 mg/l (rat)			
ult.110-82-7	cyclohexa	ne mofakult.ch		mofakult.ch	
Oral	LD50	12705 mg/kg (rat)	75		7

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 27.11.2020 Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 7)

Page: 8/11

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut provoguer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

mofalcul. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950

(suite page 9)

- FR -

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 27.11.2020 Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 8)

mofakult.ch

mofakult.ch

mofakult.ch

Page: 9/11

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR · ADR

L'ENVIRONNEMENT

· IMDG AEROSOLS (Naphtha (petroleum), hydrotreated

light, Naphtha (petroleum), hydrotreated light),

MARINÉ POLLÜTANT AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

· IATA





2 5F Gaz. It.ch · Classe

· Étiquette

·IMDG





· Class 2.1 · Label 2.1

·IATA



· Class 2.1 · Label 21

: 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Naphta léger (pétrole), hydrotraité,

Naphta léger (pétrole), hydrotraité

· Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

Attention: Gaz.

(suite page 10)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 10/11
Date d'impression : 27.11.2020

Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 9)

. No EMC:	r Dell		
· No EMS:	F-D,S-U		
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex Il de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	mofak	
· Indications complémentaires de transport:			
· ADR			
· Quantités limitées (LQ)	1L		
· Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E0		
t.ch mofakult.ch	Non autorisé en tant que quantité exceptée	1	
· Catégorie de transport	2		
Code de restriction en tunnels	D		
·IMDG			
· Limited quantities (LQ)	1L		
Excepted quantities (EQ)	Code: E0		
morakurten "	Not permitted as Excepted Quantity	mofak	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POU L'ENVIRONNEMENT	R	
	L'ENVIRONNEMENT		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- E2 Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 57
- mofakult 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- mofakult H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

(suite page 11)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 11/11 Date d'impression: 27.11.2020

Révision: 27.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: Brake Cleaner

(suite de la page 10)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:

Dursol-Fabrik Otto Durst GmbH & Co. KG

Martinstraße 22

42655 Solingen

Germany

Abteilung F&E / Produktsicherheit

· Contact: labor@autosol.de

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

mofakult PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables - Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2